

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° DNCMP /158./F/2018-2019 D'UN MARCHÉ A
COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES
INFORMATIQUES**

Date de publication : 14/01/2019

Date d'ouverture des offres : 04/02/2019

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert pour la fourniture d'accessoires et consommables informatiques pendant une année. Les spécifications techniques des fournitures commandées sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent DAO et dans le bordereau des quantités et des prix en annexe.

1. Objet

Le présent Marché concerne la fourniture et la livraison d'accessoires et consommables informatiques.

2. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

3. Allotissement

Les fournitures prévues dans le cadre de ce Marché sont constituées de deux (2) lots à savoir :

Lot n° 1 : Consommables informatiques.

Lot n° 2 : Pièces de rechange et accessoires de maintenance informatique.

4. Spécification du Marché

La passation du Marché à commandes sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi pour une durée d'une année.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;153 ;154 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

6. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission d'Un Million cinq cent mille de Francs Burundais (1.500.000FBU) délivrée par une Banque agréée établie suivant le modèle en annexe est exigée pour chaque lot.

L'absence de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse tandis que les chèques ne sont pas acceptables.

7. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de **7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes**, heure locale, à l'adresse ci-après :

*Service des Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél : 22221169 / 22225163.*

Il pourra être obtenu au service des approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de vingt-cinq mille Francs Burundais (25.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB n° 626/01/59**,
- d'un bordereau de vingt-cinq mille Francs Burundais (25.000FBU) non remboursables au compte général du trésor N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'OBR.

9. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO **au plus tard le 04.../02.../2019 à 9 heures précise et devront être enregistrées dans le registre spécial de dépôt des offres se trouvant au secrétariat de la Direction Générale.**

Elles porteront la mention suivante : « **Offre pour la fourniture d'accessoires et consommables informatiques, objet du DAO N° DNCMP/158/F/2019** ». A n'ouvrir qu'en séance publique du .../.../2019 à 9 heures 30 minutes.

L'ouverture des offres aura lieu le **04.../02.../2019 à 9 heures 30 minutes** dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO.

10. Délai de livraison

- La première moitié des fournitures : deux (2) mois calendaires comptés à partir de la date de notification de Marché.
- La deuxième moitié des fournitures : six (6) mois calendaires comptés à partir de la date de la première livraison.

11. Réception des fournitures

Dès la notification de l'avis d'arrivée, les membres de la commission de réception et le fournisseur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des fournitures dans les magasins de la REGIDESO.

12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard **dix (10) jours calendaires** avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 28/10/2018

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Siméon HABONIMANA

